



Une fois de plus le **gouvernement s'affranchit de la nécessaire revalorisation du point d'indice** et refuse de prendre en compte la considérable perte de pouvoir d'achat des agents publics.

Il n'envisage qu'une indemnité de 100€, versée en une seule fois en janvier 2022, **pour certains agents**.

A la suite des **augmentations du prix de l'énergie, liées par ailleurs à la privatisation des entreprises publiques de l'énergie**, les annonces du Gouvernement consistent à verser une indemnité « inflation ».

Cette indemnité sera versée aux agents ayant perçu sur les 10 premiers mois de l'année 2021 une rémunération brute inférieure à 26 000 €. Tous les éléments de rémunération (indiciaire, salaire des contractuels, primes et indemnités) devraient être pris en compte !

Cette modalité de calcul ne prend pas en compte la situation individuelle, familiale et sociale des agents. Elle sera versée à tous les agents, contractuels, stagiaires, apprentis, certains élèves, mais aussi aux agents en congé quelle que soit leur situation.

Après plus de dix années de gel de la valeur du point d'indice, la baisse du pouvoir d'achat des agents publics perdure. C'est bien une augmentation à minima et en urgence de 10% du point, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et une revalorisation du minimum fonction publique à 2 000 € qu'il faut mettre en œuvre pour enrayer la baisse du niveau de vie des agents publics !

fichiers:



[Télécharger cgt_fp_indemnité_inflation_fonction_publique.docx_pdf](#) (111.02 Ko)



[Télécharger indemnité_inflation_fonction_publique- dossier_presse-3-11-2021.pdf](#) (565.81 Ko)

Public: [Fonction publique](#)

- [A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
